



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-087

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 mai 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 mai 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

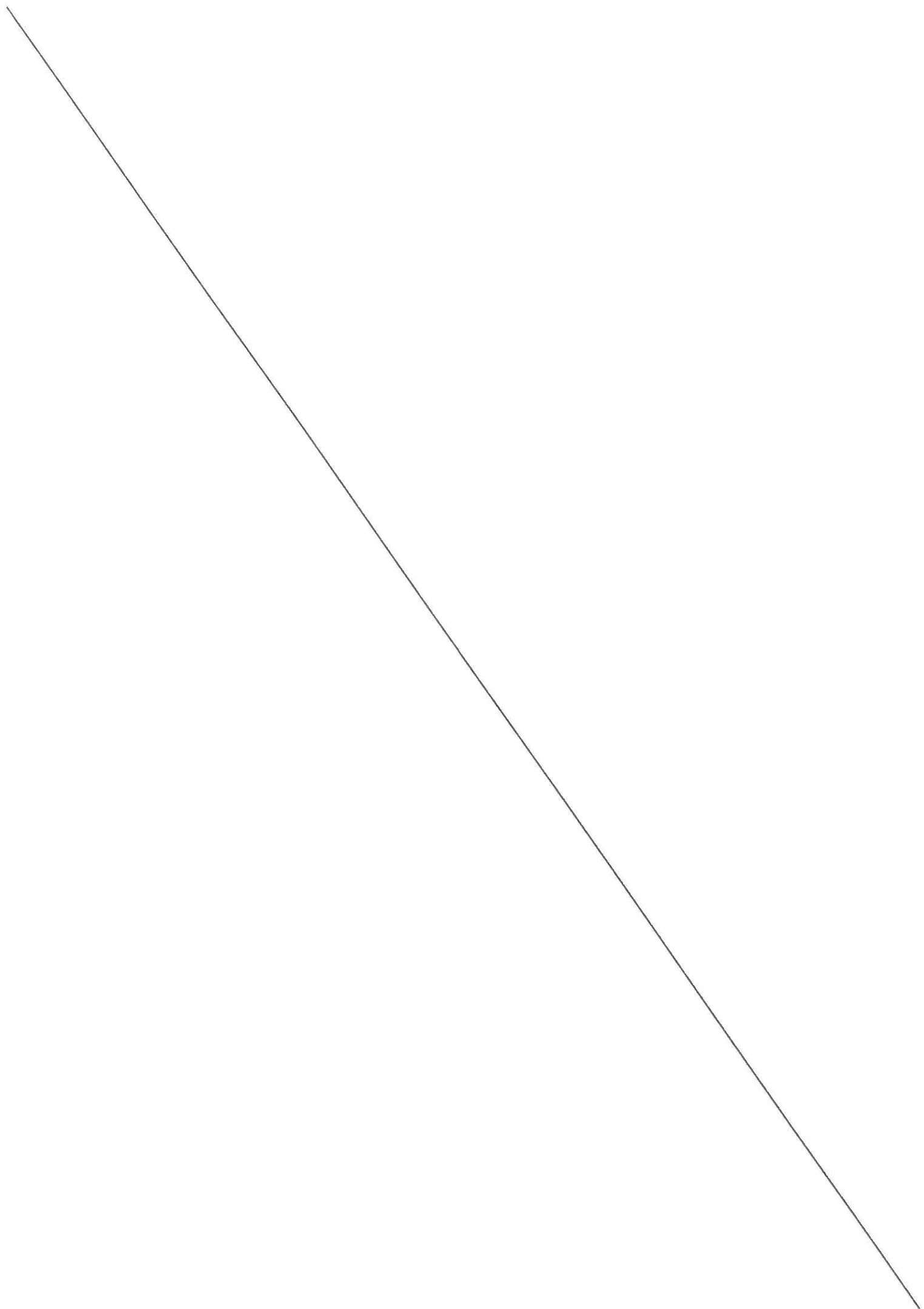
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-088

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MANDATURE 2026-2032 : INSTALLATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) : CONSTITUTION ET PROPOSITION DE REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire,

VU l'article 1650 A du Code général des impôts,

CONSIDERANT l'installation du Conseil communautaire en date du 14 avril 2026,

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire est compétent pour proposer des membres amenés à siéger à la commission intercommunale des impôts directs (CIID),

CONSIDERANT la volonté d'une représentation équilibrée des communes,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **PROCEDE** à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,


→ **PROPOSE** au Directeur départemental des Finances Publiques une liste de contribuables en nombre double (40 personnes) comme suit :

| COMMUNE | Nombre de commissaires | Commissaires |
|---------------|------------------------|---|
| Andouillé | 4 | ROMAGNE Jean-Yves BOURDAIS-GAMBERT Régine BASTHISTE Thierry BOITIERE Sébastien |
| La Baconnière | 3 | QUETTIER Jean-Claude GAUTIER Nicolas BESNEUX David |
| La Bigottière | 1 | POUTEAU Vincent |
| Chailland | 2 | GARNIER Nicolas AUDIC Christophe |
| La Croixille | 2 | DESHAYES Serge FRANCOIS Cyrille |
| Ernée | 9 | FONTAINE Daniel HATTE Véronique |

| | | |
|-------------------------|-----------|---|
| | | TROHEL Bernard BEAULIEU Patrice CHANTEPIE Daniel GILLES Yannick HUARD Gérard PICARD Philippe SCHALL Christian |
| Juvigné | 3 | LEFEUVRE Laëtitia BONNABESSE Samuel FORVELLE Marie-Laure |
| Larchamp | 2 | DAUGUET Claudine BOUVIER Corentin |
| Montenay | 3 | PERRET Bernard CLOSSAIS Ghislaine CHESNEL Paul |
| La Pellerine | 1 | COGET Fernand |
| St Denis de Gastines | 3 | REBOURS Pierre-Luc CERISIER Aurélie LE COURTOIS Willy |
| St Germain le Guillaume | 1 | NOUVEAU Gwendoline |
| St Hilaire du Maine | 2 | BETTON Amanad CHEVRIS Raymond |
| St Pierre des Landes | 2 | BOUHALLIER Isabelle HAMARD Jérôme |
| Vautorte | 2 | POTTIER Cindy DU FOU DE KER DANIEL Axel |
| TOTAL | 40 | |

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE




Le Président,
Gilles LIGOT



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-089

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

RAPPORT D'AVANCEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DU
RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le code des juridictions financières et notamment ses articles L.211-8 et L243-6

VU le rapport d'observations définitives transmis le 13 mai 2025,

VU le courrier de la Chambre Régionale des Comptes du 20 avril 2026 sollicitant un rapport d'avancement des actions entreprises,

CONSIDERANT que le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes porte sur la régularité des actes de la gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés,

CONSIDERANT que le rapport traite de la gouvernance locale, du projet de territoire, de l'exercice des compétences, de la gestion de l'espace, de l'organisation interne, de l'intégration communautaire, du budget et des comptes et de la situation financière du budget principal,

CONSIDERANT que le rapport est assorti de dix recommandations à l'attention de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT la demande de la Chambre Régionale des Comptes du 20 avril 2026 sollicitant un rapport d'avancement des actions entreprises.

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **PREND ACTE** du rapport d'avancement des actions mises en œuvre par la Communauté de communes de l'Ernée depuis le 1^{er} juillet 2025 joint en annexe,

→ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT.

Séance du 16 juin 2026
DL-2025-090

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2026

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du 09/11/2006 instituant la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire dont le montant annuel est défini chaque année par délibération,

CONSIDERANT l'adoption du pacte financier et fiscal en 2024, lequel prévoit le renforcement de la dotation de solidarité communautaire à compter de 2025 avec de nouveaux critères de répartition permettant de renforcer la solidarité sur le territoire tout en assurant une répartition plus adaptée aux besoins,

CONSIDERANT la proposition de répartition d'une enveloppe globale de 100 000 € pour 2026 suivant les critères définis dans le pacte financier et fiscal,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **ADOpte** le tableau de répartition de la DSC 2026 ci-annexé pour un montant global de 100 000 € conformément aux critères suivants :

- 35% soit 35 000 € suivant une répartition de droit commun (potentiel financier et revenu par habitant)
- 65% soit 65 000 € divisé en 2 enveloppes égales :
 - DSC « petites communes » pour 32 500 € répartie entre les communes de moins de 750 habitants
 - DSC « Centralité » pour 32 500 € répartie entre les communes de plus de 750 habitants suivant les critères suivants :
 - Population de - de 18 ans (30%)
 - Bénéficiaires des aides au logement (20%)
 - Nombre d'équipements culturels, sportifs et enfance-jeunesse (50%)

→ **AUTORISE** monsieur le Président à procéder aux versements de la DSC sur le budget 2026.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

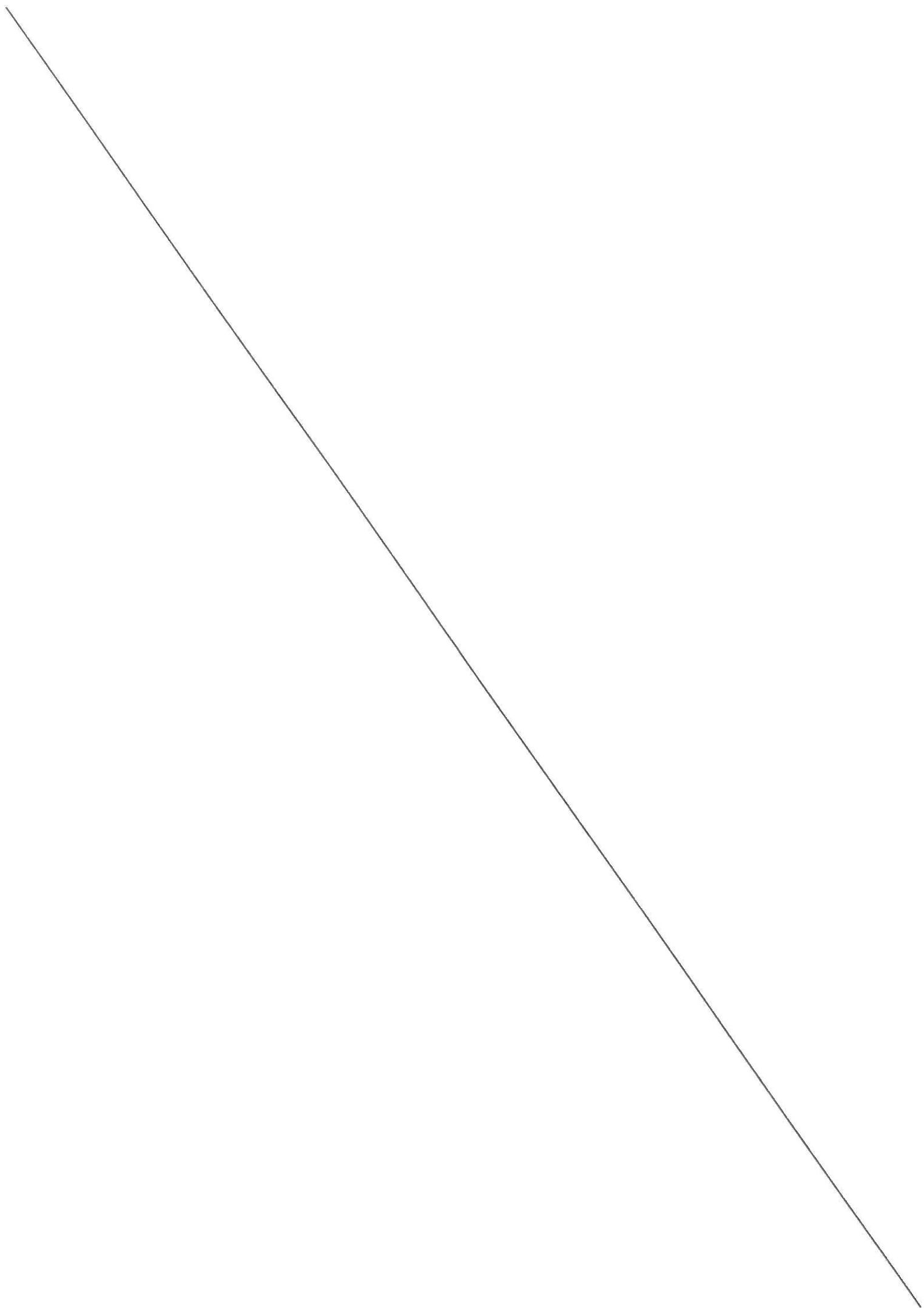
Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 juin 2026
DL-2026-091

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

BUDGET 2026 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2026 (Principal et annexes) et la reprise anticipée des résultats 2025,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT la reprise des résultats de clôture au 31/12/2025 du CIAS de l'Ernée, lequel est dissous au 31/12/2025 avec une reprise des compétences sociales en gestion directe par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **MODIFIE** les prévisions budgétaires 2026 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

| Chapitre | Article/fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
|----------|------------------|---|-------------|--------------|
| 002 | 002/01 | Résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2025 reporté - Ex-CIAS | | 7 988,41 € |
| 023 | 023/01 | Virement à la section d'investissement | 61 305,63 € | |
| 014 | 7391118/01 | Autres restitutions - dégrèvement GEMAPI | 1 498,00 € | |
| 73 | 73111/01 | Impôts directs locaux | | -3 766,00 € |
| 73 | 73113/01 | TASCOM | | -13 614,00 € |
| 73 | 73114/01 | IFER | | -7 348,00 € |
| 73 | 73118/01 | Autres contributions - rôles supplémentaires | | 5 000,00 € |
| 73 | 7351/01 | Fraction TVA compensation TH | | 11 137,00 € |

| | | | | |
|---------------------------------|-----------|--|-------------|-------------|
| 73 | 7352/01 | Fraction TVA compensation CVAE | | 5 856,00 € |
| 74 | 741124/01 | Dotations d'intercommunalité | | 54 323,00 € |
| 74 | 741126/01 | Dotations de compensation | | 655,00 € |
| 74 | 744/01 | FCTVA - ajustement solde 2025 | | 2 041,22 € |
| 74 | 74832/01 | Etat - compensation CVAE et CFE | | 2 172,00 € |
| 74 | 74833/01 | Etat - compensation au titre des exos TF | | -2 449,00 € |
| 74 | 74834/01 | Etat - compensation au titre des exos TH | | 808,00 € |
| Total section de fonctionnement | | | 62 803,63 € | 62 803,63 € |

Section d'investissement

Opérations non individualisées

| Chapitre | Article/fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------|------------------|--|--------------|--------------|
| 001 | 001/01 | Résultat d'exécution de la section d'investissement 2025 reporté - Ex-CIAS | | 3 290,39 € |
| 021 | 021/01 | Virement de la section de fonctionnement | | 61 305,63 € |
| 10222 | 10222/01 | FC TVA - ajustement solde 2025 | | 19 165,49 € |
| 16 | 1641/61 | Emprunt | | 99 089,39 € |
| 27 | 276351/61 | Avance remboursable vers budget ZA de la Querminais 2 Montenay | 130 000,00 € | |
| Total opérations non individualisées | | | 130 000,00 € | 182 850,90 € |

Opération 77 : extension siège

| Chapitre | Article/fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------------|------------------|------------------|-------------|----------|
| 23 | 2313/01 | Travaux en cours | 60 000,00 € | |
| Total opération 77 | | | 60 000,00 € | 0,00 € |

Opération 89 : Fonderie Derbré à Ernée

| Chapitre | Article/fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------|------------------|------------------------|--------------|--------------|
| 13 | 13362/61 | Subvention Etat - DSIL | | 7 149,10 € |
| Total opération 89 | | | 0,00 € | 7 149,10 € |
| TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT | | | 190 000,00 € | 190 000,00 € |

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA QUERMINAIS 2 » A MONTENAY

Section de fonctionnement

| Chapitre | Article/fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|--------------|--------------|
| 011 | 6015/61 | Achat terrains à aménager | 130 000,00 € | |
| 042 | 7133/61 | Stocks - en cours de production | | 130 000,00 € |
| Total section de fonctionnement | | | 130 000,00 € | 130 000,00 € |

Section d'investissement

| Chapitre | Article/fonction | Libellé | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------|------------------|---|--------------|--------------|
| 16 | 168751/61 | Avance remboursable en provenance du budget principal | | 130 000,00 € |
| 040 | 3351/61 | Stocks - en cours de production | 130 000,00 € | |
| Total section d'investissement | | | 130 000,00 € | 130 000,00 € |

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT




Séance du 16 juin 2026 DL-2026-092

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L1612-12 et L1612-13 du Code général des collectivités relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes,

VU l'article L2121-14 du Code général des collectivités relatif à la désignation d'un Président de séance autre que le Président en exercice,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée avec la direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne le 02/11/2023,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 annexé à la délibération,

CONSIDERANT que le compte financier unique se substitue, pour les expérimentateurs, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT,

CONSIDERANT que Monsieur Régis BRAULT, 2ème Vice-Président, a été élu Président de séance pour la présentation du compte financier unique – budget principal et budgets annexes,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Gilles LIGOT, a quitté la séance à l'issue de la discussion,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** le compte financier unique 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICIT | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 1 649 502,09 | | 735 673,10 | 0,00 | 2 385 175,19 |
| Opérations de l'exercice | 11 080 367,92 | 10 974 836,79 | 4 926 012,21 | 4 196 622,89 | 16 006 380,13 | 15 171 459,68 |
| TOTAUX | 11 080 367,92 | 12 624 338,88 | 4 926 012,21 | 4 932 295,99 | 16 006 380,13 | 17 556 634,87 |
| Résultats de clôture | | 1 543 970,96 | | 6 283,78 | | 1 550 254,74 |
| Restes à réaliser | | | 1 627 778,63 | 1 561 507,42 | 1 627 778,63 | 1 561 507,42 |
| TOTAUX CUMULES | 11 080 367,92 | 12 624 338,88 | 6 553 790,84 | 6 493 803,41 | 17 634 158,76 | 19 118 142,29 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 1 543 970,96 | 59 987,43 | | | 1 483 983,53 |

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 88 129,95 | | 522 845,13 | | 610 975,08 |
| Opérations de l'exercice | 2 275 532,78 | 2 365 424,41 | 305 381,56 | 195 892,48 | 2 580 914,34 | 2 561 316,89 |
| TOTAUX | 2 275 532,78 | 2 453 554,36 | 305 381,56 | 718 737,61 | 2 580 914,34 | 3 172 291,97 |
| Résultats de clôture | | 178 021,58 | | 413 356,05 | | 591 377,63 |
| Restes à réaliser | | | 116 220,00 | 22 597,09 | 116 220,00 | 22 597,09 |
| TOTAUX CUMULES | 2 275 532,78 | 2 453 554,36 | 421 601,56 | 741 334,70 | 2 697 134,34 | 3 194 889,06 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 178 021,58 | | 319 733,14 | | 497 754,72 |

BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 20 536,87 | 254,06 | | 254,06 | 20 536,87 |
| Opérations de l'exercice | 134 968,27 | 140 640,47 | 37 837,45 | 36 467,50 | 172 805,72 | 177 107,97 |
| TOTAUX | 134 968,27 | 161 177,34 | 38 091,51 | 36 467,50 | 173 059,78 | 197 644,84 |
| Résultats de clôture | | 26 209,07 | 1 624,01 | | | 24 585,06 |
| Restes à réaliser | | | 11 101,40 | | | |
| TOTAUX CUMULES | 134 968,27 | 161 177,34 | 49 192,91 | 36 467,50 | 173 059,78 | 197 644,84 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 26 209,07 | 12 725,41 | | | 13 483,66 |

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 995 771,56 | 495 563,78 | | 495 563,78 | 995 771,56 |
| Opérations de l'exercice | 4 822 169,98 | 5 158 079,10 | 2 383 180,48 | 2 147 935,40 | 7 205 350,46 | 7 306 014,50 |
| TOTAUX | 4 822 169,98 | 6 153 850,66 | 2 878 744,26 | 2 147 935,40 | 7 700 914,24 | 8 301 786,06 |
| Résultats de clôture | | 1 331 680,68 | 730 808,86 | | | 600 871,82 |
| Restes à réaliser | | | 451 750,05 | 362 485,83 | 451 750,05 | 362 485,83 |
| TOTAUX CUMULES | 4 822 169,98 | 6 153 850,66 | 3 330 494,31 | 2 510 421,23 | 8 152 664,29 | 8 664 271,89 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 1 331 680,68 | 820 073,08 | | | 511 607,60 |

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 116 961,90 | | 437 266,71 | 0,00 | 554 228,61 |
| Opérations de l'exercice | 1 235 701,15 | 1 528 614,31 | 1 857 188,67 | 1 093 452,19 | 3 092 889,82 | 2 622 066,50 |
| TOTAUX | 1 235 701,15 | 1 645 576,21 | 1 857 188,67 | 1 530 718,90 | 3 092 889,82 | 3 176 295,11 |
| Résultats de clôture | | 409 875,06 | 326 469,77 | | | 83 405,29 |
| Restes à réaliser | | | 290 130,11 | 435 581,80 | 290 130,11 | 435 581,80 |
| TOTAUX CUMULES | 1 235 701,15 | 1 645 576,21 | 2 147 318,78 | 1 966 300,70 | 3 383 019,93 | 3 611 876,91 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 409 875,06 | 181 018,08 | | | 228 856,98 |

BUDGET ANNEXE « SPANC »

| LIBELLE | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 1 389,09 | | | | 1 389,09 |
| Opérations de l'exercice | 24 818,45 | 29 459,88 | | | 24 818,45 | 29 459,88 |
| TOTAUX | 24 818,45 | 30 848,97 | | | 24 818,45 | 30 848,97 |
| Résultats de clôture | | 6 030,52 | | | | 6 030,52 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 24 818,45 | 30 848,97 | | | 24 818,45 | 30 848,97 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 6 030,52 | | | | 6 030,52 |

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY »

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 240 814,50 | 244 495,43 | | 244 495,43 | 240 814,50 |
| Opérations de l'exercice | 5 568,00 | 5 032,50 | 129,00 | 0,00 | 5 697,00 | 5 032,50 |
| TOTAUX | 5 568,00 | 245 847,00 | 244 624,43 | 0,00 | 250 192,43 | 245 847,00 |
| Résultats de clôture | | 240 279,00 | 244 624,43 | | 4 345,43 | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 5 568,00 | 245 847,00 | 244 624,43 | 0,00 | 250 192,43 | 245 847,00 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 240 279,00 | 244 624,43 | | 4 345,43 | |

BUDGET ANNEXE « PA DE LA MINE A LA BACONNIERE »

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 187 618,82 | 187 618,82 | | 187 618,82 | 187 618,82 |
| Opérations de l'exercice | 257 792,77 | 246 128,22 | 243 166,02 | 254 830,57 | 500 958,79 | 500 958,79 |
| TOTAUX | 257 792,77 | 433 747,04 | 430 784,84 | 254 830,57 | 688 577,61 | 688 577,61 |
| Résultats de clôture | | 175 954,27 | 175 954,27 | | | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 257 792,77 | 433 747,04 | 430 784,84 | 254 830,57 | 688 577,61 | 688 577,61 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 175 954,27 | 175 954,27 | | | |

BUDGET ANNEXE « PA DE LA BRIMONNIERE A ERNEE »

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 142 228,24 | 103 588,03 | | 103 588,03 | 142 228,24 |
| Opérations de l'exercice | 187 228,24 | 141 469,13 | 129 893,93 | 137 012,83 | 317 122,17 | 278 481,96 |
| TOTAUX | 187 228,24 | 283 697,37 | 233 481,96 | 137 012,83 | 420 710,20 | 420 710,20 |
| Résultats de clôture | | 96 469,13 | 96 469,13 | | | |
| Restes à réaliser | | | | | | |

| | | | | | | |
|----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| TOTAUX CUMULES | 187 228,24 | 283 697,37 | 233 481,96 | 137 012,83 | 420 710,20 | 420 710,20 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 96 469,13 | 96 469,13 | | | |

BUDGET ANNEXE « ZAE TRANSFEREES »

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 216 750,67 | 216 908,89 | | 216 908,89 | 216 750,67 |
| Opérations de l'exercice | 1 384 302,36 | 1 462 742,09 | 1 351 742,35 | 1 273 460,84 | 2 736 044,71 | 2 736 202,93 |
| TOTAUX | 1 384 302,36 | 1 679 492,76 | 1 568 651,24 | 1 273 460,84 | 2 952 953,60 | 2 952 953,60 |
| Résultats de clôture | | 295 190,40 | 295 190,40 | | | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 1 384 302,36 | 1 679 492,76 | 1 568 651,24 | 1 273 460,84 | 2 952 953,60 | 2 952 953,60 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 295 190,40 | 295 190,40 | | | |

BUDGET « ZA DU TERTRE A CHAILLAND »

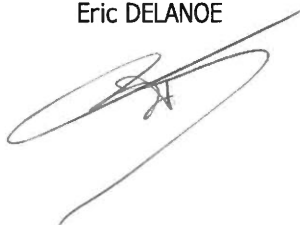
| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|--------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Résultats de clôture | | | | | | |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | | | | | |

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE




Le Vice-Président,

Régis BRAULT.



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-093

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CIAS) DE L'ERNEE**

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L1612-12 et L1612-13 du Code général des collectivités relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes,

VU l'article L2121-14 du Code général des collectivités relatif à la désignation d'un Président de séance autre que le Président en exercice,

VU la délibération DL-2025-095 du 23/09/2025 relative à la dissolution du CIAS de l'Ernée au 31/12/2025 et la reprise en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée au 01/01/2026,

Vu la demande formulée par le CIAS de l'Ernée pour le passage en CFU sur les comptes 2024 et 2025,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 annexé à la délibération,

CONSIDERANT que Monsieur Régis BRAULT, 2ème Vice-Président, a été élu Président de séance pour la présentation du compte financier unique 2025 du CIAS de l'Ernée,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Gilles LIGOT, a quitté la séance à l'issue de la discussion,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :39

Abstention :0

Pour :39

Contre :0

→ **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du CIAS de l'Ernée arrêté comme suit :

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | RESULTAT CUMULE | |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS | DEPENSES ou DEFICITS | RECETTES ou EXCEDENTS |
| Résultats reportés | | 50 438,18 | | 6 339,18 | | 56 777,36 |
| Opérations de l'exercice | 503 794,71 | 461 344,94 | 8 388,54 | 5 339,75 | 512 183,25 | 466 684,69 |
| TOTAUX | 503 794,71 | 511 783,12 | 8 388,54 | 11 678,93 | 512 183,25 | 523 462,05 |
| Résultats de clôture | | 7 988,41 | | 3 290,39 | | 11 278,80 |
| Restes à réaliser | | | | | | |
| TOTAUX CUMULES | 503 794,71 | 511 783,12 | 8 388,54 | 11 678,93 | 512 183,25 | 523 462,05 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 7 988,41 | | 3 290,39 | | 11 278,80 |

→ **PRECISE** que les résultats de clôture seront repris au budget principal de la Communauté de communes de l'Ernée par décision modificative

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE




Le Vice-Président,
Régis BRAULT.



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-094

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Etaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ETANG NEUF DE JUVIGNE :
VALIDATION DU BILAN FINANCIER 2025 DE L'ASSOCIATION DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la convention signée entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'association de gestion de l'Etang Neuf le 01/01/1997,

CONSIDERANT la délibération du 28/03/2007 donnant quitus au rapport d'exploitation 2006 en précisant qu'un fonds de caisse exceptionnel de 7 147,96 € était laissé à disposition de l'association afin de lui permettre d'honorer des factures de ré-empoissonnement,

CONSIDERANT que les résultats de gestion dégagés depuis 2007 ont été encaissés en totalité par la Communauté de communes de l'Ernée sachant qu'une partie du fonds de caisse exceptionnel laissé à l'association au titre de l'année 2006 est encore disponible à ce jour et qu'il est supérieur à 1 524,48 €,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **DONNE** quitus au rapport d'exploitation 2025 de l'association de gestion de l'Etang Neuf de Juvigné dont un exemplaire est annexé à la présente

→ **AUTORISE** le Président à recouvrer la totalité de l'excédent de gestion de 2025 auprès de l'association pour un montant de 6 740,05 €

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

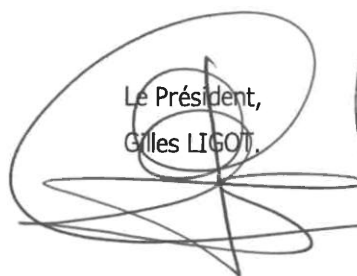
Pour extrait conforme,

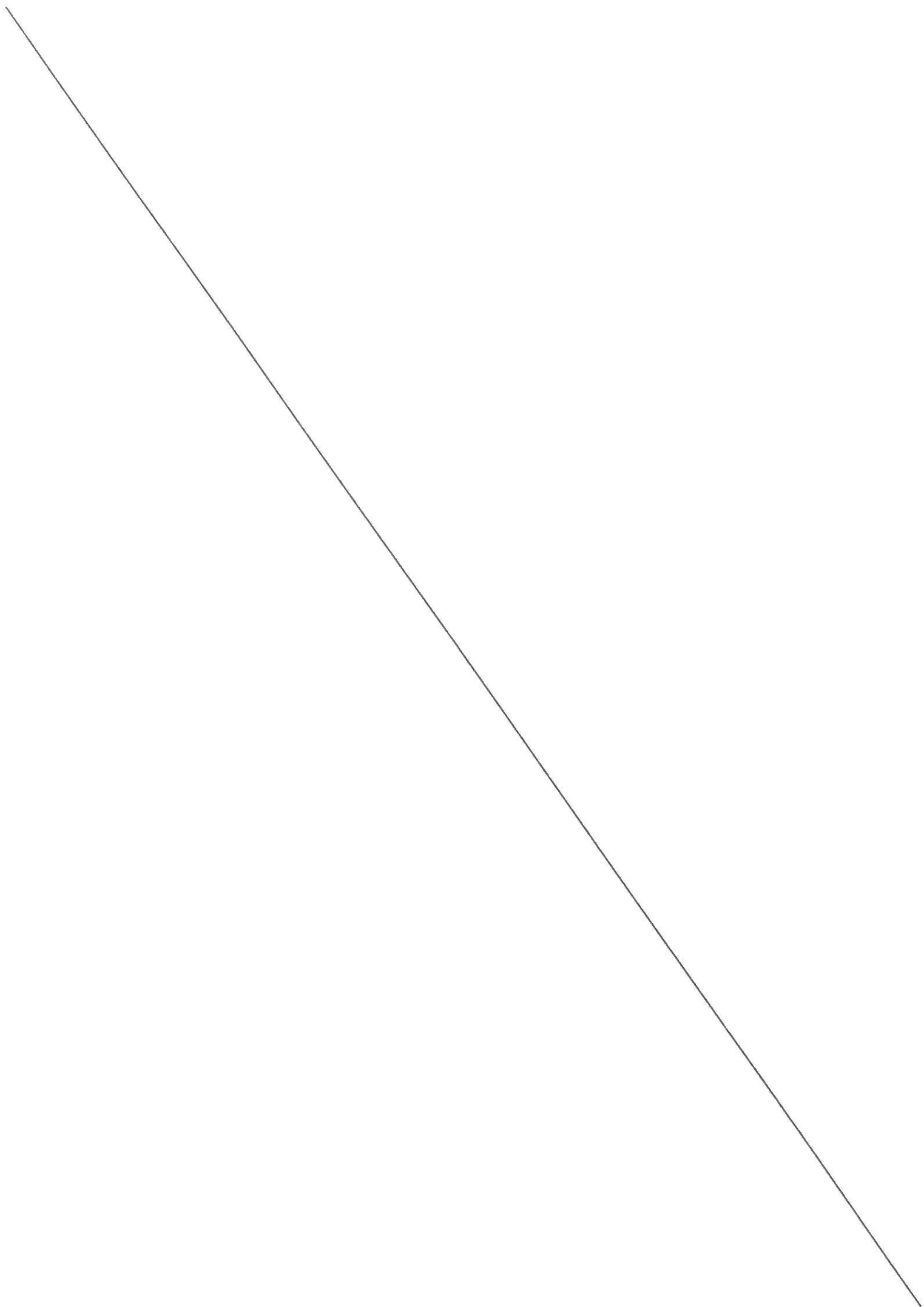
Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 juin 2026
DL-2026-095

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

SUBVENTIONS 2026 : DEMANDE DE LA MAISON DE L'EUROPE EN MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de subvention présentée par l'association « Maison de l'Europe en Mayenne »,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **DECIDE** d'attribuer au titre de l'année 2026 une subvention de 1 000 € en faveur de l'association « Maison de l'Europe en Mayenne »

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

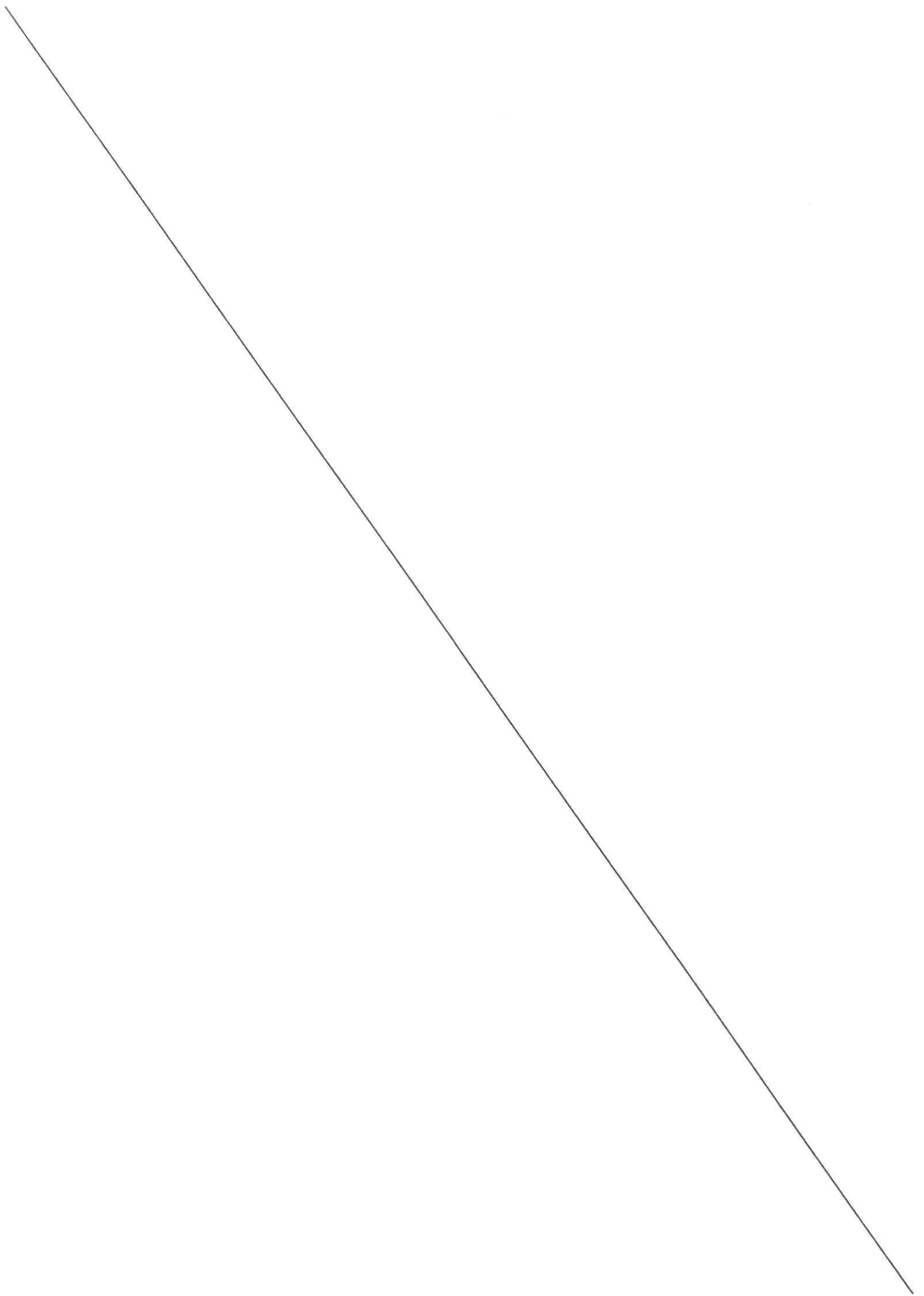
Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 16 juin 2026
DL-2026-096

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ZAE DE LA ROUTE DE GORRON A SAINT DENIS DE GASTINES :
ACQUISITION DE LA PARCELLE A22

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilière poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée et sa compétence obligatoire en matière de développement économique, dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

CONSIDERANT les conditions de vente proposées par l'indivision Fréard négociées par la Safer et validées par convention en date du 2 mars 2026,

CONSIDERANT les conditions d'indemnisation de M. Fréard Hubert, exploitant la parcelle, négociées par la Safer et validées par convention en date 2 mars 2026,

CONSIDERANT que le montant d'achat reste inférieur au seuil de saisine obligatoire des Domaines (180 000 € HT),

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre 0

→ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 22 situées à Saint Denis de Gastines, d'une surface totale de 14 067 m², au prix de vingt et un mille euros (21 000 €) € HT net vendeur, hors taxes et hors droits,

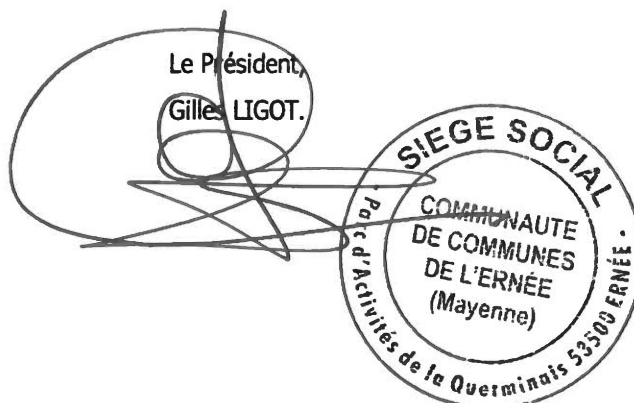
- **APPROUVE** le versement d'une indemnité de l'exploitant agricole de deux mille huit cents euros (2 800 €) € HT, hors taxes et hors droits,
- **PREND ACTE** que l'acquisition se fera en l'état, sans autre garantie que celles prévues par la loi,
- **PREND ACTE** que les frais d'acte sont à la charge de la Communauté de communes ,
- **MANDATE** Maître HOUET, office notarial d'Ernée, pour représenter la collectivité
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-097

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

CONTOURNEMENT SUD D'ERNEE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DES
TERRAINS A DES FINS DE TRAVAUX A INTERVENIR AVEC LA DREAL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2021, déclarant d'utilité publique le projet de déviation sud de la RN12 à Ernée, ainsi que les acquisitions et travaux nécessaires à sa réalisation et portant classement et déclassement des voiries concernées sur la commune d'Ernée,

VU la délibération DL-2020-36 du 9 mars 2020 approuvant la participation financière de la Communauté de communes de l'Ernée au projet sur de contournement sud d'Ernée,

Vu la délibération DL-2023-051 du 14 mars 2023 approuvant la convention complémentaire relative au financement de la phase post DUP de la RN12 avec la DREAL des Pays de la Loire

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser la DREAL, maître d'ouvrage, à procéder sur ses emprises, telles que délimitées par la convention en annexe, aux travaux nécessaires à la reconfiguration de l'échangeur au niveau de l'intersection entre l'actuelle RD31 et l'accès à la ZA Hainaud Querminais

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

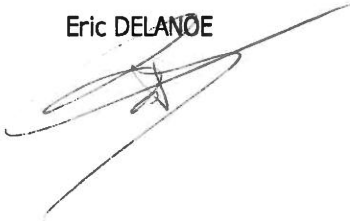
Contre :0

→ **APPROUVE** le projet de convention d'occupation des terrains à des fins de travaux en vue de la reconfiguration des deux échangeurs entre l'actuelle RD31 et la ZA Hainaud Querminais proposée par la DREAL


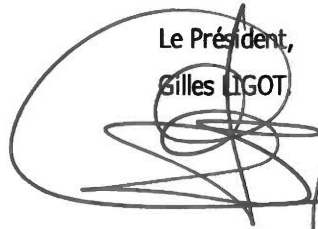
→ **AUTORISE** le Président à signer ladite convention

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-098

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

**SOCIETE REBOURS A SAINT DENIS DE GASTINES :
LEVÉE D'OPTION D'ACHAT ET CESSIION D'UN ATELIER relais**

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le crédit-bail immobilier conclu le 6 juillet 2006 avec la société REBOURS,

VU les avenants en date des 19 décembre 2008 et 29 août 2017,

CONSIDÉRANT le courrier de la société REBOURS en date du 3 avril 2026 sollicitant la levée d'option d'achat,

CONSIDÉRANT que la société REBOURS souhaite lever l'option d'achat prévue au contrat de crédit-bail immobilier,

CONSIDÉRANT que la vente porte sur un bien immobilier achevé depuis plus de cinq ans et que la Communauté de communes a opté pour l'assujettissement à la TVA,

CONSIDÉRANT que le prix de cession est fixé contractuellement et correspond à la valeur résiduelle du bien, soit 78 000 € HT soumis à TVA, soit 93 600 € TTC,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la collectivité de finaliser cette opération dans le cadre du dispositif d'atelier relais,

CONSIDÉRANT que la société REBOURS est à jour du règlement de ses loyers jusqu'au terme du crédit-bail fixé au 30 juin 2026,

CONSIDÉRANT que les diagnostics techniques obligatoires préalables à la vente ont été réalisés à la charge de la Communauté de communes,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Service Immobilier de l'Etat,

CONSIDÉRANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **APPROUVE** la levée d'option d'achat par la société REBOURS, conformément aux stipulations du crédit-bail immobilier,

→ **APPROUVE** la cession de l'atelier relais situé Rue de l'industrie à Saint-Denis-de-Gastines, au profit de la société REBOURS, pour un montant de 78 000 € hors droits, taxes et frais correspondant à la valeur résiduelle contractuelle,

→ **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

→ **DESIGNE** Maître HOUET, office notarial d'Ernée, pour assurer la rédaction de l'acte authentique,

→ **AUTORISE** le Président à signer l'acte authentique de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-099

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

SOCIETE LOCAPOSTE A ERNEE : RENOUELEMENT D'UN BAIL COMMERCIAL

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »

VU le bail commercial initialement signé le 30 septembre 2016 entre la Communauté de communes de l'Ernée et la société Locaposte,

CONSIDERANT le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les nouvelles conditions locatives applicables au renouvellement du bail commercial de la société Locaposte,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **APPROUVE** le principe et les conditions du renouvellement du bail commercial conclu avec Locaposte pour l'occupation des locaux du 4 rue du Douanier Rousseau à Ernée

→ **AUTORISE** le Président à signer le bail commercial et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

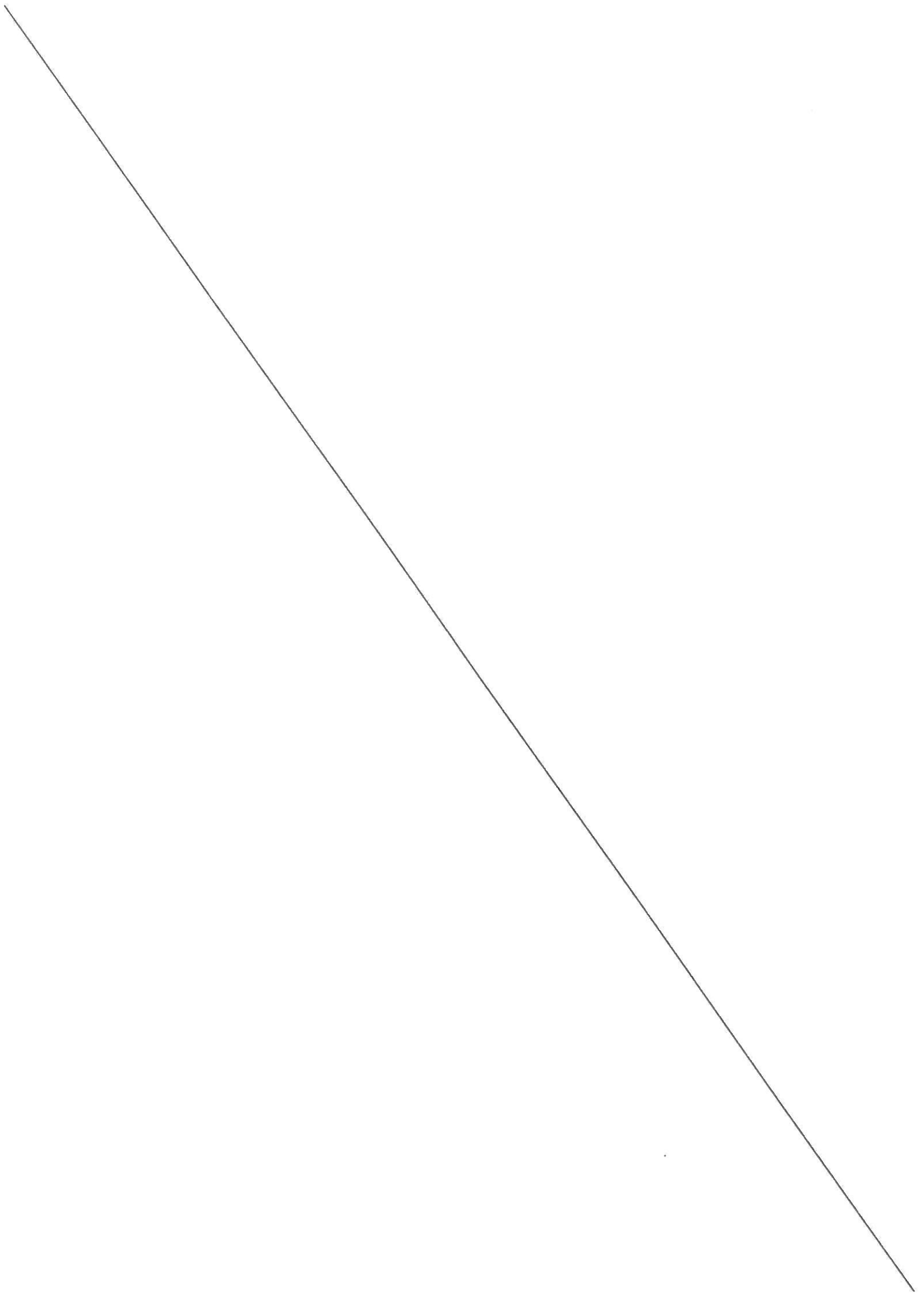
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président,

Gilles LIGOT,



Séance du 16 juin 2026 DL-2026-100

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MOBILITES : CONVENTION DE PARTENARIAT A INTERVENIR AVEC LE RESEAU SOCIAL D'AIDES A LA PERSONNE (RESO'AP)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique » dans son axe 1 (Répondre aux nouveaux enjeux de mobilité) et l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations » dans son axe 6 (Lutter contre l'isolement des plus précaires et accompagner les publics fragiles dans une logique d'inclusion),

CONSIDERANT la volonté de la Région des Pays de la Loire de faire évoluer son offre de Transport à la Demande sur son territoire,

CONSIDERANT la volonté de l'association RESO'AP de diversifier son offre sur la Mayenne,

CONSIDERANT le soutien financier complémentaire octroyé par le Conseil départemental pour les personnes en perte d'autonomie,

CONSIDERANT le budget prévisionnel de l'exercice 2026,

CONSIDERANT les modalités de partenariat financier comme suit :

- Soutien au fonctionnement (formation des bénévoles, gestion de la mise en relation...) : 0.20 € par habitant
- Prise en charge de l'adhésion des bénévoles à l'association RESO'AP (1 € par an et par bénévole en 2025)
- Prise en charge à hauteur de 40% des frais appliqués aux bénéficiaires pour leurs trajets et leur adhésion.

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **APPROUVE** le projet de convention jointe en annexe relative au partenariat avec l'association RESO'AP.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à compter de la signature de la convention.

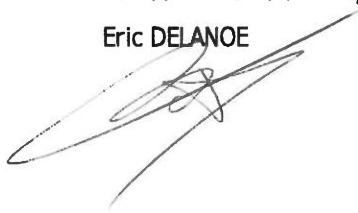
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette convention de partenariat y compris des demandes de financements qui pourraient être octroyées dans la durée de la présente convention.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

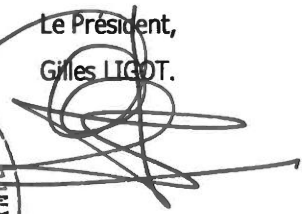
Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 16 juin 2026 DL-2026-101

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

REHABILITATION ET EXTENSION DE LA DECHETERIE DE CHAILLAND : VALIDATION DE L'AVANT PROJET

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'axe 1 « Faire du Grand Public, des scolaires des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique »,

VU la délibération approuvant le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés voté le 16 mai 2023, et plus particulièrement dans son axe 4 « Promouvoir le réemploi et la réparation et développer de nouvelles filières de valorisation en déchèteries »,

VU les délibérations n°DL-2025-61 du 22 avril 2025 et n°DL-2025-070 du 27 mai 2025 actant le plan de financement du projet,

CONSIDERANT les financements accordés par la Région des Pays de la Loire et du département de la Mayenne,

CONSIDERANT la réglementation ICPE rubrique 2710.1 et 2710.2,

CONSIDERANT l'évolution des filières de tri au sein des déchèteries,

CONSIDERANT l'avant-projet proposé par le Bureau d'étude OKARE,

CONSIDERANT les crédits accordés lors du vote du budget annexe « Gestion des déchets »,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

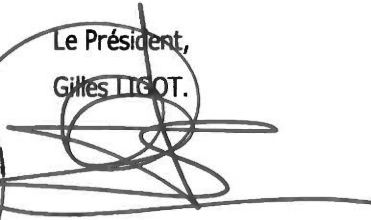
- **VALIDE** l'avant-projet de l'extension et la réhabilitation de la déchèterie intercommunale de CHAILLAND
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer les marchés en lien avec ce projet et à signer tout document associé à la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 juin 2026 DL-2026-102

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ADHESION A LA FEDERATION NATIONALES DES COLLECTIVITES CONCEDEANTES ET REGIES (FNCCR)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT l'exercice de la compétence eau et assainissement inscrits dans les statuts de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que la FNCCR représente et défend les intérêts de ses membres et à travers eux ceux des usagers-consommateurs, notamment les collectivités qui interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de l'eau et de l'assainissement,

CONSIDERANT que la FNCCR assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, qu'elle siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, qu'elle entretient des contacts très réguliers avec les services de l'Etat, chargés de l'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) des lois une fois celles-ci adoptées,

CONSIDERANT que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en oeuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses au plan local dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national,

CONSIDERANT que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement des compétences eau et assainissement, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres,

CONSIDERANT que de nos jours notre collectivité s'inscrit pleinement dans les principes qui viennent d'être énoncés, porteurs aussi de valeurs et, à ce titre, la collectivité souhaite ainsi bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents,

CONSIDERANT le coût de l'adhésion annuelle de 788 €/an,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 Juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 Juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **APPROUVE** l'adhésion à la FNCCR pour les compétences eau, assainissement et GEMAPI

→ **AUTORISE** le paiement annuel de la cotisation

→ **HABILITE** le Président à signer tout document permettant l'adhésion.

→ **DESIGNE** Mme Aude ROBY comme représentante légale de la Communauté de communes de l'Ernée à la FNCCR.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

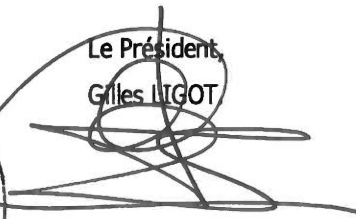
Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-103

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

| |
|---|
| ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE DE L'ERNEE (EMT) : REVISION TARIFAIRE 2026-2027 |
|---|

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les enjeux d'accessibilité pour tous les habitants et d'équité tarifaire, la nécessité d'assurer la maîtrise budgétaire du service

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 10 mars 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable des Vice-Présidents en date du 02 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 09 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire de l'École de Musique et de Théâtre de l'Ernée à compter de septembre 2026

| Tarif | 26/27 | Application(s) du tarif |
|-------|-------|--|
| A | 331 € | Parcours INSTRUMENT |
| B | 142 € | Parcours INITIATION / DECOUVERTE (6 ans - CP) • Formation collective • 2 ^{ème} instrument • Soutien instrumental |
| C | 113 € | Eveil musical (5 ans - GS) |
| D | 64 € | Ensembles vocaux • Autres grands ensembles (+ de 15 musiciens) |

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le 17/06/2026
ID : 053-245300355-20260616-DL_2026_103-DE

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-104

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

SAISON CULTURELLE : APPROBATION DES CONVENTIONS PARTENARIALES POUR LA PROGRAMMATION DECENTRALISEE DE SPECTACLES ET ACTIONS CULTURELLES – ETE 2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT la nécessité d'un partenariat avec les communes et les acteurs locaux pour la mise en œuvre de la programmation culturelle intercommunale

CONSIDERANT l'engagement confirmé des partenaires suivants pour la programmation décentralisée du printemps 2026 de la Saison culturelle de l'Ernée

| Partenaire | Site d'implantation | Type d'action | Période | Commentaire |
|---|-------------------------------------|---|--|--|
| Thibault Bardane, habitant (mise à disposition site privé) Les nuits de la Mayenne | Domaine de la Dargentière, Montenay | Résidence territoire artistique + spectacle | Printemps 2026 + été 2026 du 14 au 20 juillet 2026 | Contribution de la mairie de Montenay pour de la mise à disposition de matériel + Nuits de la Mayenne pour la co-réalisation des représentations de spectacle (2) |
| SAS La fonderie 53 | Théâtre de verdure Ernée - Fonderie | Concert d'élèves et concert professionnel | Samedi 20 juin 2026 | |

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Culture en date du 10 mars 2026,
CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des VP en date du 02 juin 2026,
CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 09 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **APPROUVE** la mise en œuvre de la programmation décentralisée de spectacle et actions culturelles pour l'été 2026 avec les partenaires désignés,

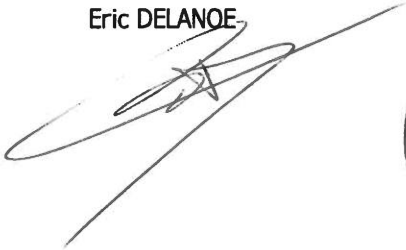
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques sur la base du modèle joint en annexe ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-105

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

SAISON CULTURELLE : APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE 2024-2026 AVEC L'ÉCOLE PARALLELE IMAGINAIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT que la saison culturelle de l'Ernée organise des résidences de création avec les habitants. Elle accueille dans ce cadre, la compagnie l'École Parallèle Imaginaire pour développer des projets artistiques en collaboration avec la population.

CONSIDERANT le plan de financement projeté pour 2026

| | <i>BP 2026 projeté</i> | |
|--------------|--|--|
| | 21 125 € <i>(Charges directes : cachet artistique, hébergement, transport, repas)</i> | 10 000 € <i>ONDA - aide à la résidence de diffusion / permanence artistique</i> |
| | | 11 125 € - budget CCE |
| TOTAL | 21 125 € | 21 125 € |

CONSIDERANT le soutien du Département et de la DRAC dans le cadre d'une convention de partenariat avec Mayenne Culture pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2028,

CONSIDERANT l'arrêté d'attribution N° 2023 / DRAC / n° 986 de la DRAC Pays de la Loire pour l'aide à résidence de production et de création de la compagnie l'École Parallèle Imaginaire

CONSIDERANT l'arrêté d'attribution N° 2024 / DRAC / n° 980 de la DRAC Pays de la Loire pour l'aide à résidence espace public CNAREP

CONSIDERANT l'arrêté d'attribution N° 2025 / DRAC / n° 822 de la DRAC Pays de la Loire pour l'aide à transmission culturelle PCT 2

CONSIDERANT l'avis favorable des Vice-Présidents en date du 02 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 09 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ VALIDE le budget projeté pour 2026

| BP 2026 projeté | | |
|-----------------|--|--|
| | 21 125 € (Charges directes : cachet artistique, hébergement, transport, repas) | 10 000 € ONDA – aide à la résidence de diffusion / permanence artistique |
| | | 11 125 € - budget CCE |
| TOTAL | 21 125 € | 21 125 € |

→ **APPROUVE** l'avenant à la convention partenariale à intervenir entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'Ecole Parallèle Imaginaire pour la période 2026 dans le cadre de la résidence « Le Bois dormant »,

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte ou document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,

Gilles LIGOT



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-106

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : REVISION TARIFAIRE 2026-2027

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les tarifs de l'Espace AquaFitness pour faire face à l'inflation et à la hausse des coûts de fonctionnement, notamment l'impact des fluides,

CONSIDERANT la volonté de maintenir une tarification attractive pour les mineurs, MNS, associations et clarifier l'accès des établissements médico-sociaux (IME, ITEP, IMS) en les assimilant au régime tarifaire scolaire,

CONSIDERANT la volonté de proposer un cadre tarifaire adapté pour les accueils associatifs ponctuels tout en préservant l'équilibre financier de la régie,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **VALIDE** la grille tarifaire 2026-2027 de l'AquaFitness, telle qu'annexée à la présente délibération.

→ **FIXE** la date d'entrée en vigueur de ces dispositions au 8 juillet 2026 pour les activités « écoles de natation » et au 1er septembre 2026 pour l'ensemble de la grille.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

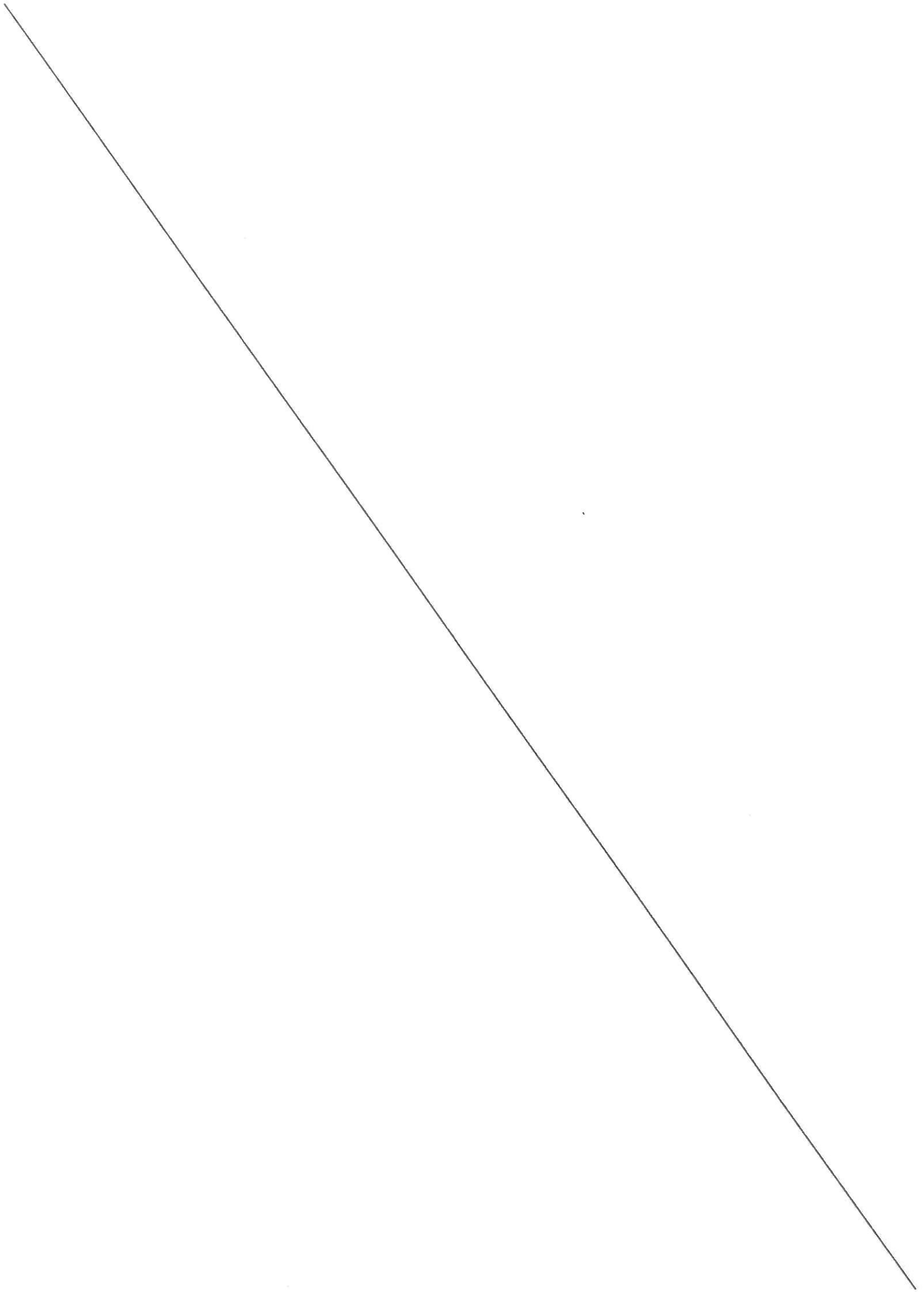
Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 16 juin 2026
DL-2026-107

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

ESPACE DE DECOUVERTES ET D'INITIATIVES "L'ESCAPADE" :
CONVENTION DE PARTENARIAT 2026-2027 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA
MAYENNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ERNEE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 en date du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations » et son enjeu 2 « lutter contre l'isolement des plus précaires et accompagner les publics

VU la délibération N° DL 2025-95 en date du 23 septembre 2025 approuvant la réintégration du CIAS de l'Ernée et repris en gestion directe des compétences sociales par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT le bon partenariat entre la Communauté de commune de l'Ernée et le Conseil départemental de la Mayenne pour mener à bien des actions complémentaires de lutte contre l'isolement et la précarité

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat du Conseil départemental de la Mayenne pour la période 2026-2027,

→ **AUTORISE** le Président à percevoir une subvention annuelle d'un montant maximum de 42 997,50 € en 2026 et 2027.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

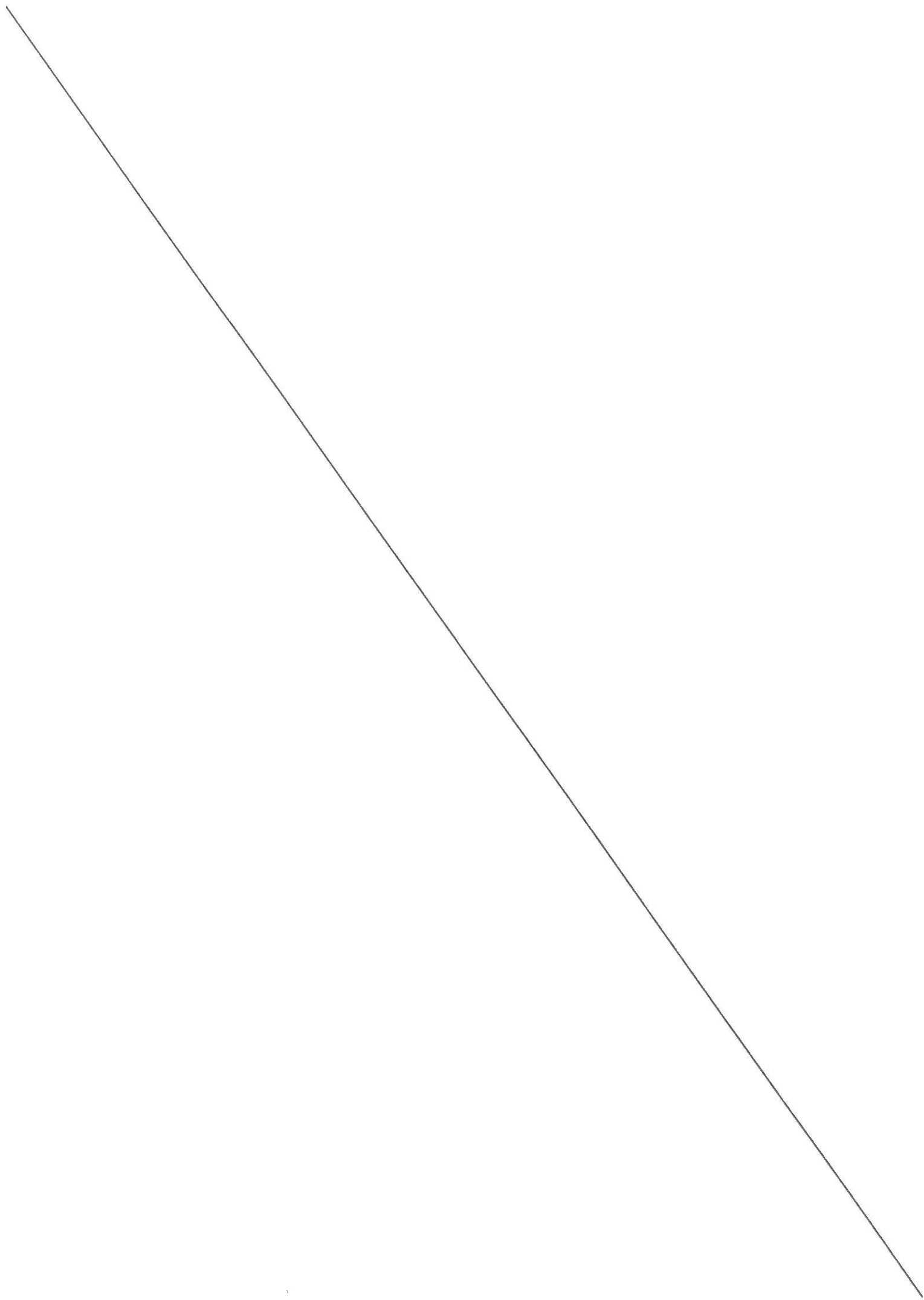
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 juin 2026
DL-2026-108

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

DROIT A LA FORMATION DES ELUS : ORIENTATIONS ET CREDITS AFFECTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 et suivants,

VU les dispositions relatives au droit à la formation des élus locaux,

CONSIDERANT l'importance de la formation pour l'exercice éclairé et sécurisé du mandat électif,

CONSIDERANT la nécessité de fixer un cadre clair et équitable d'accès à la formation des élus communautaires,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **RECONNAIT** le droit à la formation à l'ensemble des élus communautaires pour toute formation en lien avec l'exercice de leur mandat et conformément aux orientations suivantes :

- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- Les formations en lien avec les compétences de la collectivité,
- Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.)

→ **PRECISE** que les formations suivies doivent être dispensées par des organismes agréés,

→ **FIXE** les modalités de prise en charge financière des formations conformément à la réglementation en vigueur,

→ **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la formation des élus communautaires,

→ **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à valider les demandes de formation et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

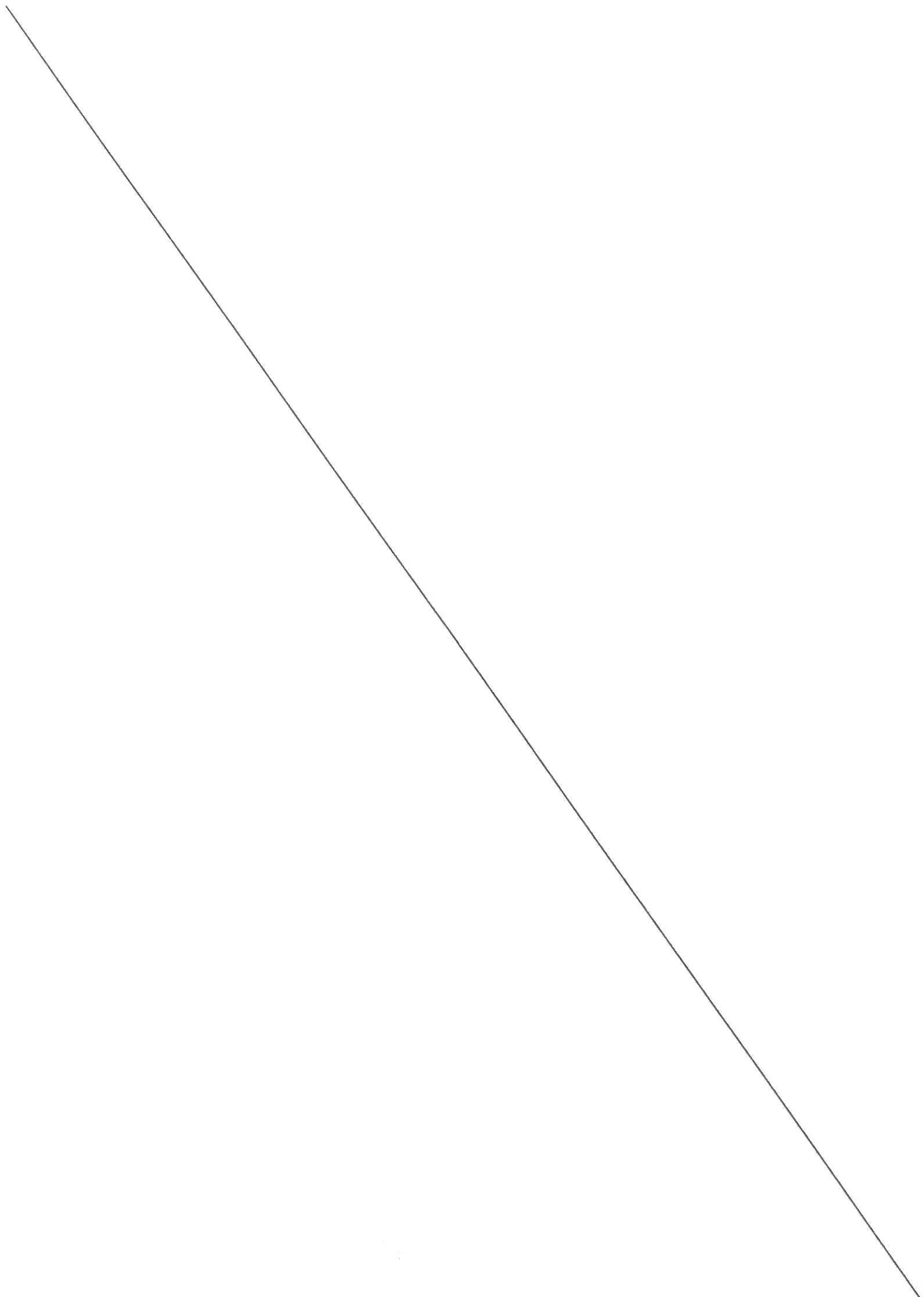
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président
Gilles LIGOT





Séance du 16 juin 2026
DL-2026-109

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

POLE SYSTEMES D'INFORMATION : CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des besoins du pôle « Systèmes d'information », de créer un emploi permanent de technicien informatique,

CONSIDERANT l'avis du comité de suivi de la mutualisation du 9 février 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 19 mai 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 40

Abstention : 0

Pour : 40

Contre : 0

→ **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de technicien informatique au sein du pôle « Systèmes d'Information », à compter du 1/09/2026, selon les conditions suivantes :

- Temps complet

- Recrutement dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux (filière technique, catégorie B)

- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

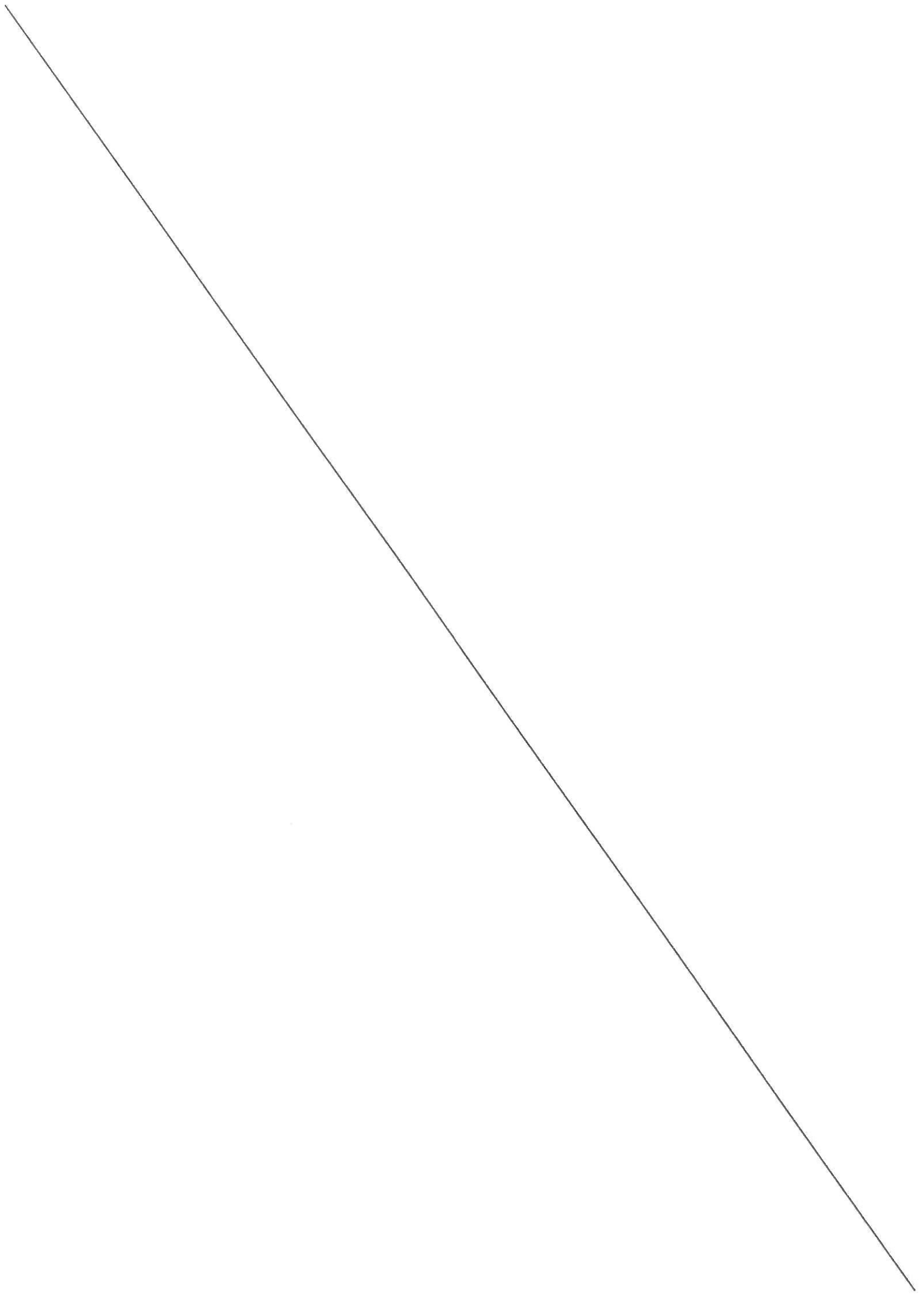
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE

Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 16 juin 2026 DL-2026-110

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avait donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT DE PROPLETE (POLE ADMINISTRATION GENERALE)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1,

VU la délibération DL-2023-109 en date du 26 septembre 2023 portant variation du poste du temps de travail hebdomadaire du poste d'agent d'entretien ;

CONSIDERANT la nécessité d'augmenter le nombre d'heures de travail afférent au poste d'agent de propreté ouvert sur une base de 25 heures par semaine sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à compter du 1^{er} juillet 2026,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **APPROUVE** la modification du poste d'agent de propreté, à compter du 1/07/2026, selon les conditions suivantes :

- Temps non complet (30 heures par semaine)

- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques (filière technique, catégorie C)

- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10ème échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Eric DELANOE



Le Président,
Gilles DEGOT.



Séance du 16 juin 2026
DL-2026-111

Date de convocation : 9 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

Le seize juin à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Claudine BRIDIER, Emilie GODEAU, Catherine BOISBOUVIER, Valérie VANDENBROUCKE, Virginie LE BOURDAIS, Annick GUILLAUME, Magalie POURIEL, Véronique CROISSANT, Elodie MOULLIERE, Claudine DAUGUET, Ghislaine LOUAISIL, Nathalie PLANCHAIS, Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, Laurence MOUSSAY, MM. Bruno ROULAND, Hervé GENDRON, Nicolas GARNIER, Régis BRAULT, Aurélien BOUHALLIER, Eric DELANOE, Stéphane BIGOT, Samuel BONNABESSE, Jérôme POIGNAND, David BESNEUX, Olivier LANCELIN, Claude TARLEVE, Serge DESHAYES, Cyrille FRANÇOIS, Fernand COGET, Loïc ANGOT, Gervais HAMEAU, Olivier ALLAIN, Thierry CHRETIEN, Vincent DESSANDIER, Florian BOUILLÉ, Joannick LEBON, Gilles LIGOT.

Était suppléée : Mme Aude ROBY par M. Stéphane DABO

Avaient donné procuration : M. Sacha GARNIER à M. Bruno ROULAND, M. Matthieu GAUTIER à M. Régis BRAULT

Absente excusée : Mme Anne-Marie MERIENNE

Secrétaire de séance : M. Eric DELANOE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mme Corinne LASNE

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE LA MAYENNE (CDG53) DANS LE CADRE DES CONVENTIONS DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE SANTE DES AGENTS

Le Conseil Communautaire,

VU l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

VU le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique,

VU l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

CONSIDERANT la proposition du Centre de Gestion de la Mayenne d'engager un marché groupé pour la couverture du risque de santé des agents,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 2 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 9 juin 2026,

CONSIDERANT l'avis du Comité Social Territorial en date du 9 juin 2026,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :40

Abstention :0

Pour :40

Contre :0

→ **DONNE** mandat au Centre de gestion de la Mayenne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet au 1^{er} juillet 2027,

→ **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Eric DELANOE



Le Président,

Gilles LIGOT.

